

Arrêté N° 2022-179

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

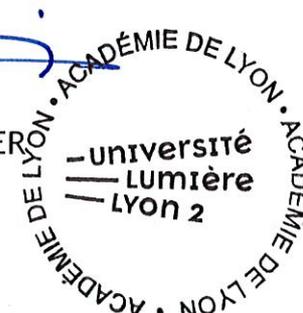
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au MASTER SCIENCE POLITIQUE - LES METIERS DE LA REPRESENTATION : ASSOCIATIONS, GROUPES D'INTERETS ET SYNDICATS est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 14/06/2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
— université
— Lumière
— Lyon 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

MASTER SCIENCE POLITIQUE - LES METIERS DE LA REPRESENTATION :

ASSOCIATIONS, GROUPES D'INTERETS ET SYNDICATS

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Sophie BEROUD	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Guillaume GOURGUES	mcf
Professionnelle	Elsa DECRIAUD	professionnelle